



Délibération n°2024-188

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 19 décembre 2024)

Date de convocation : 05/12/2024

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, Mme LAOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, Mme CLAVIER Hélène, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent

Pouvoirs : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
M. ESQUER Philippe Claude donne pouvoir à Mme LAOURATATE Nicole
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. CARRERE Jean-Bernard

OBJET : ADHÉSION A LA MARQUE « PYRENEES »

RAPPORTEUR : M. Jean-Louis BARBAN, Conseiller délégué à la promotion et au développement du tourisme 4 saisons

Depuis 2021, Agora Pyrénées s'associe avec l'Agence des Pyrénées dans le but de créer la Marque Pyrénées. Cette marque territoriale, qui a vu le jour en octobre 2023, a pour but de rassembler les Pyrénéens autour de valeurs communes.

La marque Pyrénées est avant tout une marque de territoire. Son but est de créer une image homogène et positive des Pyrénées et de porter des projets utiles au territoire.

La marque Pyrénées s'intéresse à toutes les facettes des Pyrénées : vie quotidienne, vie culturelle, vie des entreprises, produits du terroir, expériences touristiques, hospitalité.

Elle ambitionne de fédérer les Pyrénéens autour d'une représentation partagée de « leurs » montagnes et de déployer une stratégie d'hospitalité pour celles et ceux qui veulent les visiter, s'y installer, y entreprendre.

La marque Pyrénées est issue conjointement de la société civile et des acteurs publics. C'est un cas unique en France. Toutes les autres marques de territoire ont été créées à l'initiative de collectivités territoriales. Elle a été imaginée initialement par l'association « Une marque pour les Pyrénées », devenue depuis « Agora Pyrénées », puis rendue possible par l'émergence de l'Agence des Pyrénées, qui est l'agence de développement créée par les deux Régions, les six Départements du massif, l'Etat et les stations de montagne pour développer, promouvoir, fédérer et préserver les Pyrénées.

Elle est le fruit d'une réflexion collective qui s'est appuyée sur des rencontres, des études, des documents qui ont permis d'associer de nombreux pyrénéens à la démarche.

La marque Pyrénées est aujourd'hui portée par l'Agence des Pyrénées et l'association Agora Pyrénées entourés de nombreux acteurs publics et privés du territoire.

Agora Pyrénées est un réseau d'entreprises, d'associations, de particuliers, de collectivités et d'autres types de structures partenaires qui se tisse progressivement le long du massif.

Agora Pyrénées est un réseau d'entreprises, d'associations, de particuliers et de collectivités et d'autres types de structures partenaires qui se tisse progressivement le long du massif.

Issus de divers horizons, privés et publics, acteurs économiques, culturels, sociaux, ses membres et partenaires sont unis par des valeurs d'humanité et de solidarité, attachés à l'authenticité et à la préservation des Pyrénées, et animés par la volonté d'y vivre, travailler, entreprendre et innover, tout en souhaitant rendre visible et faire rayonner le massif.

Une adhésion du territoire de la Vallée d'Ossau à cette marque permettrait de :

- Contribuer au rayonnement du territoire
- Faire vivre et bénéficier d'un réseau professionnel pyrénéen
- S'associer et se valoriser au travers de différentes actions, notamment de communication, de la marque
- Bénéficier de l'image positive liée à l'association et sa communauté.

Considérant l'objectif poursuivi par la marque ;

Considérant la charte d'engagement à Agora Pyrénées ;

Considérant le cout annuel d'adhésion de 1000€ pour les collectivités publiques ;

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à Agora Pyrénées pour l'année 2025 pour un montant de 1000 €, sur la base des objectifs poursuivis par l'association et sa charte d'adhésion ;

AUTORISE le Président à effectuer les démarches correspondantes ;

PRÉCISE que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

